L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME RAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT ET DE LA VILLE.
L'Union fait la force. "L'UNION *soit conservée.*"

LUNDI MATIN, 25 MAI 1835.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 25 mai.

VENTE DE COTON.

Samedi 23 mai.

877 balles Tennessée ... 17 1-1

CONSEIL DE VILLE.

N'ayant point reçu le dernier ménage du maire nous nous sommes vu obligé de renvoyer à un autre jour notre rapport de la *séance du Conseil de ville de samedi dernier*. Cependant nous pouvons dire que la nomination des différens officiers de la ville a été fixée au 4e. samedi de mai; que le Conseil a nommé M. Augustin pour son secrétaire et a approuvé les nominations suivantes faites par le maire, savoir:

MM. Martin Bonseigneur comme capitaine de la garde de ville, Jacob Hart, *premier lieutenant* et H. S. Harper second lieutenant; également M. Gabriel Corcejolles, commissaire de la halle aux viandes, Joseph M. Peralta, commissaire du marché aux légumes; ainsi que celles des commissaires-assistans pour les deux marchés; Pierre Auvray a été nommé inspecteur et syndic du 7e. district, Auvignac Dorville, de Gentilly, M. Alfred Lewis a été rejeté comme syndic des faubourgs d'en bas; et M. F. Coquet a été nommé syndic du bayou St. Jean. M. Ephin. *Strong gardien du port* pour les bateaux à vapeur et chalands et John Wale pour les Navires. M. Daniel Philips a été nommé ingénieur et gardien de la pompe à feu, M. Simon Moilleur, gardien de la prison, M. Monère Fazende, celui de la poudrière. MM. Adelard Duvigneau a été rejeté comme intendant des cabarets des districts inférieurs et Lallande Beaumarais comme commissaire des charrettes.

Le Conseil après cela a abrogé l'ordonnance créant les emplois d'impecteurs de charrettes et de voitures et a décidé que leurs pouvoirs seraient dorénavant du ressort des commissaires de districts. La sollicitation pressante faite par M. Jean K. West, président de la Compagnie, d'assurance de l'Etat de la Louisiane, demandant que le *maire et le Conseil de ville veuillent bien condescendre* à accepter la pompe renvoyée ignominieusement par la compagnie des pompiers No. 2, a été rejetée avec indignation par une majorité de 8 voix contre 1. Le Conseil a refusé, même le dépôt sur le bureau, de la lettre du président.

Le Conseil a consenti à la demande du comité des travaux de la *Banque du Commerce* et lui a accordé à l'unanimité le droit d'établir un pont sur l'emplacement de la pompe.

Le rapport du comité nommé au sujet de la demande de la Compagnie de navigation d'Orléans a été lu et renvoyé à l'ordre du jour de la prochaine séance. Le rapport du comité sur le pavage a été longuement discuté, et a produit une résolution ayant pour objet d'autoriser le maire à contracter avec MM. Minturn et Phelphs pour le pavage de 60,000 yardes carrés sous le pied de $2 50 la yarde, payables en bonds de la corporation à échoir dans 40 ans et portant intérêt à raison de 5 pour cent par an, ou en mandats sur le trésorier de la ville payables à 4 mois de date, suivant l'option du Conseil; lesquels mandats seront émis deux mois après le pavage de chaque 2000 yardes carrés. Il a été également résolu, que le contrat commencera à l'expiration du contrat actuel, c'est à dire en septembre prochain, et que ledit pavage devra se compléter dans le terme d'une année à partir de cette date.

Le Conseil a décidé qu'il se réunirait, mercredi prochain, en comité général, à l'effet de réorganiser le système actuel relatif aux fonctions des commissaires de police.

Nous nous empressons de faire connaître au public l'opinion du comité du Conseil de ville, auquel avait été référée la *pétition de la Compagnie de Navigation d'Orléans*, relativement au revêtement en briques que cette compagnie désirait faire le long du canal Carondelet. Le comité après un examen des localités a été d'avis que la permission de bâtir un mur doit être accordée à la compagnie:

1o. Parceque le but principal de l'acte d'incorporation de la compagnie étant de favoriser la navigation entre la Nouvelle-Orléans et les lacs, il est d'un intérêt majeur pour le public que le canal Carondelet soit élargi, attendu que dans son état actuel, il est impossible que deux goëlettes y passent de front, qu'il résulte de là de longs retards tant pour l'entrée que pour la sortie et que les bâtimens étant assujettis à des manœuvres longues et pénibles pour se donner réciproquement passage, ne peuvent profiter des vents favorables et mettent quelquefois quinze jours à parcourir un espace que sans cet inconvénient elles parcourraient en quelques heures.

2o. Parceque un revêtement en briques le long des bords du canal sera une amélioration de la plus grande importance en ce que les terres étant retenues le long des rives et ne pouvant plus tomber dans le canal et l'obstruer, les batimens y trouveront toujours une plus grande quantité d'eau qu'ils n'en trouvaient auparavant et qu'on y verra revenir les goëlettes d'un fort tonnage, nécessaires à l'approvisionnement de la Nouvelle Orléans et qui étaient été obligées de renoncer à venir au bassin,

3o. Parceque il ne peut résulter aucun inconvénient pour les citoyens de la Nouvelle Orléans que la demande de la compagnie lui soit accordée et à ce que le canal soit élargi de manière à avoir soixante pieds d'une rive à l'autre, attendu que cet empiètement ne peut gêner en rien la voie publique qui, sans y comprendre la banquette conservera encore quarante trois pieds de largeur espace suffisant pour la libre circulation des voitures et des charrettes.

Le comité a cru devoir de plus faire observer que si la Corporation de la Nouvelle Orléans a eu de justes sujets de plainte contre la compagnie de navigation d'Orléans, ils n'ont eu pour cause que la négligence de cette compagnie à faire des améliorations indispensables, que maintenant qu'elle revient à des principes plus sains et qu'elle paraît mieux comprendre que ses véritables intérêts sont inséparables de ceux du public et qu'elle semble vouloir s'avancer dans la carrière des améliorations indispensables, que maintenant qu'elle revient à des principes plus sains et qu'elle paraît mieux comprendre que ses véritables intérêts sont inséparables de ceux du public et qu'elle semble vouloir s'avancer dans la carrière des améliorations il est d'une bonne politique de l'encourager plutôt que de mettre des entraves dans sa marche.

Le comité après avoir ainsi exprimé son opinion a présenté au Conseil de Ville dans sa séance du 23 courant la résolution suivante:

Résolu que la compagnie de navigation d'Orléans est et demeure autorisée à faire sous l'inspection du voyer de la ville, un mur ou revêtement en briques qui s'étendra des deux côtés du canal Carondelet jusqu'à la première demi-lune bien entendu que ce mur ou revêtement ne pourra se trouver au delà d'un espace de dix pieds anglais à partir de la rive du canal telle qu'elle existe actuellement.

Cette résolution a été renvoyée à la séance suivante, pour être discutée. Les membres composant ledit comité, sont MM. A. W. Pichot, rapporteur, G. Schmidt et J. S. McFarlane.

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE ORLEANS ET DE NASHVILLE.

Nous avons reçu une longue communication au sujet de l'ouverture qui sera faite aujourd'hui des livres de souscription de cette compagnie; l'auteur de l'article entre dans des détails sur l'excellence de la charte et sur l'objet de la compagnie. Nous regrettons de n'avoir pas assez d'espace dans notre feuille pour pouvoir donner publication à cet article.

Nous dirons cependant que l'emplacement sur lequel devra passer le chemin a été déjà choisi, et adopté—La Compagnie a un privilège exclusif pour 60 années; il n'y a plus de doute qu'un privilège semblable ne soit obtenu des autres Etats sur le territoire desquels le chemin passera.

Les immenses bénéfices que fera la compagnie, le nombre considérable de terres cultivées, le surcroit, de produits des Etats voisins, une surabondance de denrées sur notre marché, nous sont de sûrs garans que les actions de cette compagnie auront une vogue jusqu'à présent inconnue dans des souscriptions de ce genre.

Nous apprenons par le national de Paris du 23 mars que M. Pontalba père, dont la fin tragique a retenti dans tous les journaux, a fait à la commune du Mont-l'Evêque, lieu de son domicile un legs de la plus haute importance: il lui laisse la nue propriété d'un bien, dit-on, évalué à près de 100000 francs de rente M de Pontalba fils, conserve l'usufruit, et, à sa mort, cette propriété doit appartenir à la commune, à la condition de fonder un collège où seront entretenus soixante jeunes gens, dont vingt appartiendront à Mont-l'Evêque, vingt à Senlis et vingt à la Nouvelle Orléans. On dit encore que les conseils municipaux de Senlis et de Mont-l'Evêque sont dans l'intention de transiger avec l'unique héritier de M. de Pontalba, pour jouir la plus promptement possible du bénéfice de ce testament.

Nous pensons que la ville Nouvelle Orléans concourra, de tous ses moyens, avec les communes de Senlis et de Mont-l'Evêque pour obtenir une transaction dont le résultat doit être d'une *immense avantage à la classe infortunée de notre population*.

Nous espérons que le conseil de ville, au nom de toute la cité, après avoir officiellement payé un tribut de reconnaissance à la mémoire de feu M. de Pontalba pour le legs qu'il en a reçu, s'occupera de suite de cette importante affaire, et mettra toute sa sollicitude à procurer à vingt de nos jeunes gens, (privés par la médiocrité de leur fortune, par leur misère même, du pouvoir jouir des avantages d'une éducation libérale,) tous les bénéfices résultant du testament du défunt.

Nous désirons ardemment que les avantages du legs soient exclusivement consacrés à la portion infortunée de notre population et nous avons lieu de penser que la corporation le désirera comme nous.

Par l'arrivée du beau navire *Salem*, capitaine Destabeckan parti du Hâvre le 11 avril, nous avons reçu nos liasses de journaux français jusqu'au 9 de Paris, et 10 du Hâvre. Bien que les nouvelles que contiennent ces feuilles nous soient parvenues par la *malle du nord de jeudi dernir*, nous y avons néanmoins extrait, tout ce qui nous a paru devoir attirer l'attention de nos abonnés. Nous nous proposons de publier dans plusieurs numéros de notre journal le rapport intéressant qui a été présenté à la chambre des députés par le comité d'enquête, sur les réclamations contre la France.

GUERRE INTESTINE.

Le *Whig* de *Cleveland* (Ohio) du 1er mai copie un article du *détroit free press* du 29 avril rendant compte de quelques événemens de la plus haute importance relativement à la *guerre de frontières* entre l'Etat de l'Ohio et le territoire du Michigan—en voici le résumé.

Le gouverneur de l'Ohio, en vertu d'un acte inconstitutionnel de la Législature de cet état, et au mépris des instructions à lui envoyées par le gouvernement général persiste à étendre la juridiction de l'Ohio sur une partie du Michigan. En conséquence il envoya des commissaires, sous l'escorte d'une force armée, à l'extrémité ouest du territoire du Michigan, contigu au territoire d'Indiana, pour y retracer et fixer une ligne de limites au travers du Michigan, limites injustement réclamées par l'Etat de l'Ohio—En vertu d'une loi pénale du Michigan déclarée valide par l'avocat général Butler, Charles Howlett, magistrat à Tecumseh lança un mandat d'arrêt contre MM. Patterson, Taylor et Seely commissaires de l'Ohio et contre toutes autres personnes en contravention aux lois du territoire—Ce mandat fut remis au shérif de *Lenawee*, qui somma un *posse* de 30 à 40 personnes les plus respectables du pays, et se rendit avec eux sur les lieux ou les commissaires de l'Ohio avaient commencé à opérer. En arrivant près de la maison de *Philipps*, située à sept milles en dedans des limites de Michigan, ils rencontrèrent un groupe de 9 à 10 hommes armés, qu'ils reconnurent être des gens de l'Ohio, et les sommèrent de se rendre; ceux ci s'y refusèrent et même coucherent en joue les sherifs en les menaçant de les fusiller. Mais ces messieurs peu effrayés de ces menaces s'approchèrent, et, suivant leurs ordres, firent feu, mais en tirant en l'air, manœuvre qui cependant réussit à mettre leurs adversaires en fuite. Poursuivis par les sherifs, ils furent enfin arrêtés, quoique leurs instructions leur enjoignaient de ne point tomber vivans entre les mains de leurs adversaires. Le colonel Hawkins, arpenteur de l'Ohio, et plusieurs autres individus armés furent faits prisonniers et conduits à Tecumseh.

Les commissaires se trouvaient dans une autre maison à environ deux cents yards de celle de Philipps, lorsque cet événement se passait; ils se sauvèrent dans les bois et réussirent à échapper à toutes poursuites. Un d'entr'eux le général Taylor, se sauva à toutes jambes, et sans jamais s'arrêter jusqu'à *Monroe*, éloigné d'environ 30 milles—Les autres commissaires le suivirent.

Le gouverneur de l'Ohio, qui se trouvait à *Monroe* avec 500 hommes de troupes, vient de publier des *ordres pour* rassembler 10,000 hommes qui doivent marcher sur ce point, il a déclaré son intention de reculer les limites de l'*Ohio*, en empiétant sur une portion du territoire du Michigan, en dépit du peuple de cet Etat et de tous les secours que les Etats-Unis peuvent lui accorder.—Le *press* croit que cette invasion sera repoussée, non par un *posse*, mais par toutes les forces réunies du Michigan, et nul doute que le président en apprenant ces nouvelles n'interdise puissamment contre l'Ohio.

EXTERIEUR.

FRANCE.

CORRESPONDANCE PARTICULIERE.

Le résultat de la séance d'hier, relativement à l'indemnité Lyonnaise, a vivement mécontenté les députés Fulchiron. Cernon se désole il s'est immolé, dit-il, à la presse parisienne, qui l'a immolé sous le ridicule; il ne veut pas succomber à Lyon sous l'impopularité que lui prépare a voté d'hier. M. Fulchiron ne veut pas croire qu'il a été la dupe de M. Thiers; M. Sauzet n'en doute pas. Cependant le ministère aurait volontiers accordé une obole.

Dans les explications qui ont eu lieu ce matin à ce sujet, on jette toute la faute sur le tiers parti, dont le langage a tout compromis.

Dès que la mauvaise humeur de M. Fulchiron a été connue, plusieurs courtiers de majorité se sont présentés chez M. Thiers pour avoir ce qu'on appelait déjà la survivance du députe du Rhône.

M. Thiers est fort effrayé de ces démarches; elles ont produit sur lui l'effet contraire à celui que se proposaient de produire ceux qui les ont faites; il a fort spirituellement dit à ce sujet: "Quand tant de gens pensent diriger la majorité, c'est que personne ne la mène."

Au reste, le tour n'est pas si bien joué qu'on le pense; M. Sauzet a hautement déclaré qu'il prendrait sa revanche de l'indemnité lyonnaise dans la question des fonds secrets.

Il est vrai que déjà on s'occupe de circonvenir M. Sauzet, et que son esprit est d'une telle versatilité, qu'on ne peut faire aucun fond sur son opinion. A force de vouloir tout rapprocher, il ne sait rien décider; à force de conciliation, il tombe dans l'incertitude, tous les partis se joueront de lui; sa fécondée deviendra la plus banal de tous les instrumens oratoires.

La mort du duc de Leuchtemberg était l'objet de toutes les conversations; on accueillait les versions les plus sinistres.

M. Manguin a fait une grande faute en ne s'associant pas franchement à la démarche des avocats de la cour royale; il y aura là une triple question de liberté, liberté politique, liberté judiciaire et liberté d'association; cela touchera à la fois à la constitution de l'état, à celle de la justice et à celle de l'ordre des avocats. On est bien généralement surpris que M. Manguin n'ait pas paru comprendre, cette situation.

M. Laurence est plus que jamais sollicité de donner sa démission, ce vœu lui a même été exprimé par quelques électeurs de Marseille.

On a livré la protestation des avocats du barreau de Paris à une commission triumvirale, composée, dit-on, de MM. Barthe, Ch. Renouard et de *Schonen*; ils doivent motiver une opinion contraire à celle du barreau de Paris. On parle même d'une brochure qui doit paraître à cette occasion et qui formerait en quelque sorte le pendant de la brochure Roederer.

Il n'y sera pas de revue de la garde nationale le premier mai; on craint les pétitions en faveur de l'amnistie.

Si l'amnistie a lieu, on veut que tout l'honneur en soit laissé à la famille royale.

Le parquet de la cour royale de Paris a dit hautement qu'en donnant une assignation au *Figaro*, pour l'affaire des loteries étrangères, il avait bien moins voulu poursuivre un délit que faire décider une question.

On s'occupe beaucoup des préparatifs du départ de la reine; M. et Mme Lehon sont du voyage.

L'aristocratie féminine se rue aux sermons et aux conférences religieuses; l'aristocratie masculine se porte en foule aux courses de chevaux, qui sont très nombreuses cette année.

—Le bruit courait aujourd'hui à la salle des conférences, que les arabes avaient tenté un assaut sur le camp de Douero, assaut qui avait été repoussé avec la plus grande peine par nos troupes, à cause de manque des munitions. Le général Rapatel aurait été blessé. Des interpellations doivent, dit-on, être adressées au ministère après la discussion de la loi des 25 millions, sur l'état de nos affaires en Afrique. Le maréchal Clauzel a eu ce matin une assez longue conférence avec M. de Broglie, qui l'avait mandé.

Trois heures. Il vient d'arriver des nouvelles plus fraîches encore. Il paraît que nos troupes ont été forcées de plier sur tous les points, et sont maintenant étroitement bloquées dans Alger. Dieu veuille que cela soit démentir.

—La chambre des représentans de Belgique a adopté le projet de loi qui réduit à 5 francs par kilogramme les droits d'entrée sur les tissus de soie écrue pour foulards non teints ni imprimés, et à dix centimes le droit de sortie sur les foulards teints ou imprimés.

—La *Tribune* a été saisie hier pour la 10e. fois. L'acharnement du parquet contre cette feuille excite un blâme universel.

CHAMBRES DES DEPUTES.

(Extrait de la Séance du 4 avril.)

M. Bonteffond, rapporteur du 4e bureau, présente quelques pétitions qui sont renvoyées par l'ordre du jour.

M. de Rancé, autre rapporteur, a la parole.

Soixante-quatorze négocians de Bordeaux, prient la chambre de vouloir bien interpeller messieurs les ministres sur les mesures qu'ils ont dû prendre relativement aux engagemens contractés par le gouvernement haïtien.

M. le rapporteur, au nom de la commission, propose le renvoi de la pétition au président du conseil.

M. Guizot donne à la chambre l'affirmation formelle que le ministère s'occupe avec sollicitude des intérêts des colons de Saint-Domingue.

Le renvoi proposé par la commission est adopté.

Rejet de l'indemnité Lyonnaise.

Ainsi que nous le prédisions hier, la chambre des députés a rejeté, à une très grande majorité, le projet de loi contre l'indemnité lyonnaise. La question de principe avait fini par être posée de telle sorte qu'en adoptant le projet, c'était reconnaître que le ministère avait été cause, par ses mauvaises mesures, d'une grande partie des désastres.

Les ministres, après tout, s'exécutaient d'assez bonne grâce et plaidaient pour l'indemnité, sauf la forme. La majorité, plus ministérielle que le cabinet, a repoussé le principe et l'application et, décidé que les Lyonnais s'indemniseront eux-mêmes. Du reste, une partie ne s'est pas fait faute de voter dans un sens, à l'assis et levé, et dans un sens tout opposé au scrutin. Le courage de son opinion n'est pas, comme on le sait, la qualité saillante de cette chambre que chacun de ses actes fait apprécier de plus en plus comme tout-à-fait dépourvue de caractère.

Le résultat d'un tel vote sera d'indisposer contre la législature, toutes les classes de la population lyonnaise sans exception. C'est de quoi l'assemblée n'a pas paru fort inquiète.

CHAMBRE DES DEPUTES.

Dans la séance du 21 mars, l'ordre du jour étant le rapport de la commission des pétitions, lecture est donnée d'une lettre du sieur Froment, homme de lettres à Paris demandant qu'il soit voté au maréchal Ney une statue equestre en bronze, qui sera élevée devant la porte principale du Luxembourg.

A gauche—Appuyé! appuyé!

La commission, dit M. le rapporteur, tout en rendant hommage aux vertus guerrières du héros de la Moscowa, ne peut associer la chambre à toutes les intentions du pétitionnaire; en conséquence, elle propose l'ordre du jour. [Violens murmures à gauche.]

M. de Briqueville, avec émotion—Je demande la parole.

M. Laffitte—Parlez! parlez!

A gauche—Oui! oui!

M. de Briqueville—Messieurs, je m'oppose aux conclusions de la commission: il est du devoir des chambres de réhabiliter la mémoire de la plus illustre victime que les souverains absolus aient offerte en holocauste au principe du droit divin. [Très bien! très bien!] C'est en haine de la gloire de nos armées et de tous nos triomphes nationaux que l'on a fait périr le glorieux représentant de la France guerrière.

Ney marche à la postérité avec une auréole de gloire, comme il marcha autrefois à notre tête avec une auréole de courage. Messieurs, il y a tant de Français au pinacle pour avoir trahi la France et servi contre elle, qu'une récompense accordée au maréchal Ney sera aujourd'hui d'un bon exemple. [Vive adhésion à gauche. M. Thiers a l'air fort embarrassé de son voisinage avec son collègue de l'instruction publique.]

La pétition demande que la statue du maréchal Ney soit élevée devant la porte du Luxembourg. Cela est bien. Car, lorsque les passions sont calmées, il faut que les victimes des réactions soient honorées en face même de leurs bourreaux et sur les lieux où elles ont souffert leur martyre. [Vif mouvement.] C'est ainsi qu'à Rouen la statue de Jeanne d'Arc notre héroïne, fut dressée sur la place où elle avait souffert le supplice. Ici il y a un triste rapprochement: c'est que Ney et Jeanne d'Arc ont péri par la main des Anglais; à Bedford, ici Wellington. [Sensation.] Je demande le renvoi de la pétition à M. le ministre de l'intérieur.

A gauche—Appuyé! appuyé!

M. Martin (du Nord,) président—Je vais mettre l'ordre du jour aux voix. Que ceux qui approuvent l'ordre du jour sur la pétition veuillent bien se lever.

Une cinquantaine de membres du centre, parmi lesquels nous remarquons M.M. Hémann et Guizot, se lèvent honteusement pour l'ordre du jour. Toute la gauche se lève contre et évidemment en majorité.

M. le président—Sans consulter le bureau! L'épreuve est douteuse. (*A gauche: allons donc! allons donc!*) Je renouvelle l'épreuve.

Plusieurs députés du centre accourent en toute hâte de la salle des conférences, et M. Guizot pousse le coude à M. Thiers.

M. le président—Que ceux qui approuvent l'ordre du jour veuillent bien se lever.

Cette fois, les députés du centre se lèvent pour l'ordre du jour plus hardis et plus nombreux. M. Thiers lui même ne tait pas de lui; mais il a l'air contrarié. La gauche entière se lève encore contre l'ordre du jour.

M. le président, vivement: L'ordre du jour est adopté.

A gauche—Ce n'est pas possible! ce n'est pas possible!

M. Boissy d'Anglas, secrétaire—Je vous assure cependant.... [Non! non!]

MM. Laffitte, Briqueville, Salverte, Auguis et autres, se levant—Nous demandons l'appel nominal! l'appel nominal!

M. le président, avec aigreur—L'appel nominal ne peut avoir lieu qu'après la première épreuve, et non pas après la seconde; il est trop tard, Messieurs.

M. Laffitte—Nous nous résignons; mais c'est une infamie de plus. (Mouvement.)

M. Briqueville—Oui, c'est une infamie de plus! on ne peut nous cracher plus cher de le dire. [Assentiment à gauche!]

M. Nicod—C'est une honte pour la chambre! (Loger, murmures au centre.)

MM. Garnier-Pages, Subervic et autres—Oui! oui!

Quelques voix faibles au centre—A l'ordre! a l'ordre!

A Gauche, avec une nouvelle force—Oui! oui! c'est une honte! [Silence au centre.]

Une assez longue agitation succède à cet incident.

—Le maréchal Maison est attendu à Paris du 21 au 25. On ne sait pas encore s'il acceptera le portefeuille de la guerre, mais ses amis assurent que non.

—Une circulaire de M. Pasquier à tous les pairs, les invite à se trouver réunis à Paris le 1er. mai.

Les six mois de prison auxquels M. Carrel avait été condamné par la cour d'assises de la Seine, jugeant sans jury, expirent demain 2 avril; ainsi, les circonstances qui ont longtemps séparé de M. Carrel de ses collaborateurs cessent d'exister. M. Arnold Scheffner, condamné pour dix mois, n'est arrivé encore qu'à l'expiration de son sixième mois, et ne nous sera rendu que dans quatre mois. Notre courageux ami Rouen, le plus mal traité des gérans du *National* dans la lutte soutenue successivement par eux depuis 1830, sera bien longtems encore retenu par suite de la condamnation portée contre nous, dans sa personne, par la chambre des pairs!

En ce moment, un seul procès nous reste à vider en cour d'assises, et dans la personne de M. Rouen; c'est c'est celui qui se rattache à l'affaire des 25 millions.

—M. Charles Dupin a fait distribuer à la chambre, sont opinion imprimée sur la question du traité américain des 25 millions. Sans examiner si la somme est due ou non, l'honorable député ne s'occupe que de savoir si la dignité nationale permet d'acquitter en ce moment une dette réclamée avec arrogance et menace. Les exemples historiques qu'il choisit, soi-disant en passant, avec un peu trop de prétention, le décident pour la négative. En conséquence, il demande l'ajournement du projet de loi jusqu'à la session prochaine. Si d'ici là le gouvernement américain a repris envers la France la position dont il n'aurait pas dû s'écarter, M. Charles Dupin votera pour l'allocation demandé, quand toutefois elle aura été soumise à un consciencieux examen.

—Un journal donne les détails suivans sur les cérémonies qui ont eu lieu, pour l'inhumation de l'empereur d'Autriche:

Arrivé en face de l'église des capucins, le cortège s'arrêta, et plusieurs seigneurs et dames nobles de la cour, qui attendaient dans l'église, vinrent recevoir le corps. Quand il fallut entrer dans le couvent des capucins, pour déposer le cercueil dans le caveau, on frappa à la porte de l'édifice.—"Qui frappe? cria une voix de l'intérieur.—L'empereur François Ier—Que veut-il? reprit la même voix.—Un asi e pour se reposer." La porte alors fut ouverte et une partie du cortège pénétra dans le couvent. Le nouvel empereur avait, contre l'usage, suivi le convoi; quand il s'apprêta à descendre dans le caveau où l'on allait déposer le corps de son père, le prince Colloredo s'avança et lui dit: "—Je prends la liberté de faire observer à votre majesté qu'elle ne peut entrer ici: c'est absolument contraire au cérémonial usité."—L'empereur avança le bras, et écartant le prince, lui dit d'une voix ferme: "*Monsieur, je ferai tout ce qu'il me plaira.*" Et il pénétra dans le caveau.

Le cercueil fut déposé et scellé à l'endroit qui, depuis longtemps, était préparé pour le recevoir.

La place du nouvel empereur est déjà marquée et sera bientôt prête à l'attendre aussi.

—Le *Journal de Naples* raconte une nouvelle éruption du Vésuve qui a eu lieu le 13 mars, et qui a été accompagnée de phénomènes remarquables. Une nouvelle bouche s'est ouverte, d'où s'élançaient des tourbillons de fumée et de pierres. Le 14, le fond de ce nouveau cratère a paru illuminé de flammes de diverses couleurs; et un fracas épouvantable retentissait au fond de cette ouverture nouvelle. Deux fissures du vieux cratère laissaient en même temps échapper de la fumée et des flammes. On considérait ces phénomènes comme annonce d'une grande éruption.

SAINT-ETIENNE, 2 avril.—Encore un accident arrivé sur le chemin de fer! Avant hier, une petite fille, âgée de dix ans, a été horriblement écrasée par les wagons; elle est restée morte sur la place. Le cadavre a été transporté au dépôt.

Il paraît que la nomination des divers sous secrétaires d'état a été définitivement arrêtée dans la dernière réunion ministérielle qui a eu lieu au château; M. Schneider serait à la guerre, M. Vivien à la justice; M. Dutrey, inspecteur-général, à l'instruction publique; M. Rosamel à la marine, &c. On veut avoir des hommes spéciaux et des hommes politiques pour soutenir un besoin la discussion dans les chambres. M. Thiers, quoiqu'en ait dit le *Journal de Paris*, se montre vivement irrité de ce qu'on lui ait donné une espèce de surveillant dans l'ex préfet du Rhône. Ce serait pour couvrir et dissimuler tout ce que cette mesure peut avoir de blessant pour lui; que la création de sept autres sous-secrétaires d'état aurait été résolue; mais le public ne prendra pas le change; il restera toujours persuadé que M. Thiers, en se laissant circonvenir par les doctrinaires, a perdu toute indépendance, toute individualité, et a consenti à n'être plus que le parleur à gages de la coterie. Se mettre à la queue des hommes de 1815, n'est-ce pas là une bien belle position pour l'une des créatures de la révolution de juillet?

—M. de Bastard pair de France et président à la cour de cassation, vient d'être nommé vice président de la chambre des pairs. On se rappelle que ce poste a été refusé par M. Molé.

—Il paraît que la chambre des députés commence à s'émouvoir de la manière déplorable dont sont administrées nos possessions d'Afrique. Des démarches sérieuses ont été faites auprès de la commission du budget, pour l'engager à examiner mûrement la question et à s'entourer à cet effet de toutes les lumières désirables. Un des membres de la première commission du gouvernement à Alger, qui a beaucoup écrit sur la matière, serait appelé devant la commission et interrogé. On ajoute même qu'un honorable député de la gauche qui a, l'année dernière, parlé en faveur de l'abandon, mieux éclairé aujourd'hui, demanderait à la tribune une enquête sur l'état de nos possessions d'Afrique, sur la manière dont elles ont été administrées jusqu'ici, et sur le meilleur système à suivre pour rendre leur conservation utile à la métropole. Nous souhaitons fort que les efforts de cet honorable député aient un heureux résultat; car toutes les nouvelles que nous recevons d'Alger sont vraiment déplorables.

On continue à se livrer au plus honteux gaspillage des ressources du pays et des ressources venues de France; on continue à blesser les indigènes, et dans leur égalité et dans leur religion; on convertit les mosquées en magasins à fourrages, et on destitue les cadis demandés par la population. Nous tenons d'une personne ordinairement bien formée, et qui a beaucoup de rapports avec les habitans d'Alger, que les indigènes désespérés ne parlaient de rien moins que de faire des *Vêpres siciliennes*. La chose paraîtra peut-être exagérée, mais elle est consignée tout au long dans une lettre d'un Maure qui occupe à Alger une position respectable.

—On écrit de Toulon, le 2 avril:

Un navire de commerce sarde ayant fait côte sur le cap Bengu (Afrique), à peu de distance de l'endroit où les deux bricks français *l'Aventure* et le *Sylene* firent naufrage, l'équipage de ce navire, composé de dix-sept hommes, a été fait prisonnier et amené en captivité dans l'intérieur. Le conseil de leur nation a fait offrir 3,000 piastres pour la rançon de ces marins; ces conditions ayant été acceptées, on va expédier un bâtiment pour la délivrance des captifs, auxquels on n'a accordé la vie sauve qu'à prix d'argent et leur faisant souffrir des traitemens inouïs.

Maintenant les arrivages d'Afrique se multiplient; depuis hier, plusieurs paquebots sont arrivés, dont deux aujourd'hui: le *Censeur* et le *Crocodile*.

On annonce que trois bateaux à vapeur construits dans les ports du Nord, vont arriver à Toulon et y être employés au service de la correspondance d'Afrique.

—Un fait dont on a eu jusqu'ici peu d'exemples est signalé par le *Journal du Commerce* d'Anvers. Il s'agit d'une émigration de cultivateur belges:

"Depuis quelques jours, dit ce journal, nous voyons arriver ici des campagnards des environs de Tirlemont, qui ont réalisé le peu qu'ils possédaient et en ont consacré une partie à fêter un navire qui doit les conduire en Amérique où ils vont chercher fortune. Déjà tous sont arrivés au lieu du rendez-vous, leur nombre s'élève à quatre-vingts, et ils n'attendent qu'un vent favorable pour mettre à la voile."

ALGER, 28 avril—Depuis cinq jours l'armée est en marche contre les arabes; on a juré de les punir et de les exterminer, et pour user largement de ce serment on a enlevé la garnison de la ville d'Alger dont le service a été confié à l'artillerie garde côte. Le résultat de tout ce remue-ménage a été que les arabes n'ont pu être ni atteints ni cerbes, et que nous rentrons avec beaucoup de peine et de fatigue, avec une trentaine de blessés; c'est tout le fruit que nous avons retiré de cette expédition. La figure piteuse de nos hommes de guerre, fait ressortir l'hilarité des indigènes, qui devient de plus en plus impertinente.

Les officiers de la garde nationale, piqués de ce que le gouvernement ne s'était pas adressé à cette milice pour le service de la ville, se sont transportés hier samedi, ayant à leur tête M Barry, leur commandant, chez M. l'intendant civil, qui les a remerciés de leurs offres obligeantes, après les avoir reçus toujours avec un nouveau plaisir.

—On fait à Bruxelles de grands préparatifs pour l'inauguration du chemin de fer de Bruxelles à Malines, qui doit avoir lieu le 1er. mai. On sait que c'est la première partie d'une ligne qui doit s'étendre d'Anvers à la frontière de Prusse.

—On a des nouvelles de Madrid du 29 mars.

Le rapport de la commission des procuradores chargée d'examiner le projet de loi sur les pensions, avait été adopté, malgré les ministres, par 85 voix contre 31. Le général Valdes paraissait toujours décidé à terminer le plutôt possible la guerre civile de Biscaye et de Navarre.

Un journal ministériel dit ce matin que la mission de lord Elliot auprès de D. Carlos, est le résultat d'une négociation suivie depuis long-tems entre l'Angleterre et la France; qu'il doit propo-er à ce prince une provision pour son avenir et celui de sa famille, réglée largement et garantie au besoin par les deux puissances; mais que, s'il persistait à vouloir continuer la lutte, le négociateur déclarerait que les lois communes font aux deux cabinets un devoir d'intervenir pour y mettre fin d'une manière ou d'une autre.

—Les correspondances de la frontière d'Espagne, en date du 30, disent que par suite de dissensions survenues entre les chefs des bandes carlistes, la désertion s'est mise dans les rangs de leurs soldats. Elle rejètent, pour la troisième fois, que Mina va frapper un coup décisif et anéantir l'insurrection. Celui-ci, en attendant, se porte assez bien, du moins sur terrain étroit où elle se meut depuis la mort de Ferdinand VII, et d'où elle paraît destinée à ne pas sortir. Le théâtre de cette Vendée navarraise et basque est plus petit, relativement à la totalité de l'Espagne, que ne l'était notre Vendée relativement à la France, et dans l'une comme dans l'autre, les révoltés n'occupent aucune ville de quelque importance. C'est un fanatisme de village, dont la résistance est favorisée par le peu d'ensemble de l'attaque, par de vieilles antipathies de province à province, et surtout par la configuration des localités.

Mina peut maintenant disposer de 27,000 hommes. Nous verrons ce qu'il en fera.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 14 mars.

Les travaux de l'arsenal continuent; onze grands bâtimens qui viennent d'être armés seront probablement destinés pour Tripoli. Il est étonnant que la Porte lasse maintenant une expédition qui aurait pu être ajournée ou tout à fait abandonnée. Quelques personnes pensent que cette armada a une autre destination. On voit en cela une nouvelle preuve de l'esprit étroit qui finira par ruiner la Porte, Mehemet ayant payé son tribut, et s'étant reconnu le tributaire du sultan, on ne met plus de bornes à la presomption nationale, et l'on se livre à de nouvelles entreprises, sans s'inquiéter des complications qu'elles pourraient faire naître. La Porte, exaltée par l'apparent soumission du vice-roi, ne doute de rien.

Nous ne croyons pas que l'apparition de la flotte turque dans la Méditerranée soit le véritable moyen d'éloigner l'escadre anglaise, qui est toujours à Vourla, malgré les assertions contraires. Lord Ponsonby a donné ordre à l'amiral Rowley de retourner à Malte; on ignore si cet ordre était irrévocable et s'il doit être exécuté sans condition. On sait que la marine anglaise est sous les ordres directs de l'amirauté de Londres, et qu'elle ne reconnaît pas volontiers d'autre autorité. L'amiral Rowley a déjà tenté une fois de manifester son indépendance vis-à vis de Lord Ponsonby. Il pourrait renouveler cette tentative aujourd'hui, en apprenant que l'escadre turque est sur le point de paraître dans la Méditerranée.

C'est une maladresse de la Porte, de faire en ce moment une expédition qui pourrait retenir l'escadre anglaise à Vourla. L'expédition projetée pour Tripoli ou tout autre point vient admirablement à l'aide de la politique anglaise, qui peut invoquer ces mouvemens maritimes, comme une cause de la présence de sa flotte dans ces parages.

On apprend d'Alexandrie, que la direction des affaires a été confiée à Ibrahim, dans le cas où une maladie où les circonstances empêcheraient Mehemet-Ali de les diriger personnellement. Cette nomination équivaut presque à une correspondance. Mehemet a l'intention de faire un voyage en Egypte; il doit être accompagné par les consuls étrangers.

On a reçu ici des rapports satisfaisans du prince Milosch sur l'état de la Servie.

EGYPTE.

ALEXANDRIE, 13 février.

La peste fait ici de grands ravages, et le nombre des victimes qu'elle frappe augmente chaque jour. Le gouvernement prend toutes les mesures nécessaires pour prévenir les effets de ce fléau; mais on a la triste perspective qu'il se montrera plus intense le mois prochain. La flotte n'a pas eu de pestiférés, parce qu'elle a fait de suite quarantaine; elle partira dans quelques jours pour Suda, où elle restera jusqu'à ce que la peste ait cessé. Le 22 janvier, Ibrahim Pacha est arrivé du Caire venant de la Syrie. Beaucoup de fêtes ont été célébrées en son honneur. Il doit se rendre dans la Basse-Egypte. Le 4, le vice-roi est parti pour la Haute